



Avis public

Projet d'enrochement de la centrale de Tufts Cove

5 mars 2026 – Les autorités fédérales ont l'intention de déterminer si le projet d'enrochement de la centrale de Tufts Cove sont susceptibles d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants. Pour les aider à prendre cette décision, les autorités fédérales invitent le public à faire part de leurs commentaires à ce sujet dans les 30 jours suivant la publication du présent avis. Pour de plus amples renseignements, les personnes sont invitées à consulter l'avis sur [la protection des renseignements](#).

Les commentaires écrits peuvent être présentés **d'ici le 25 avril 2026** à :

Melissa Ginn
Conseillère régionale en environnement
Transports Canada, Région de l'Atlantique
10 Barter's Hill
St. John's, T.N.-L
A1C 6M1
melissa.ginn@tc.gc.ca

Le projet proposé

Nova Scotia Power Incorporated (NSPI) prévoit de réaliser un projet à la centrale de Tufts Cove (TUC) en octobre 2026. Le projet consiste à installer un enrochement dans le port d'Halifax le long d'un tronçon de 80 m situé devant la centrale. Cet enrochement est requis afin de stabiliser cette portion du littoral. La centrale de Tufts Cove est construite sur un remblai soutenu par des structures de soutènement en palplanches d'acier (SSP), formant des structures circulaires en acier remplies de matériaux de remblai servant à protéger le site de la centrale contre les eaux du port. Avec le temps, les structures en palplanches se sont détériorées, et des travaux sont nécessaires afin d'assurer l'intégrité structurale du littoral. NSPI propose de maintenir les palplanches en place et d'ajouter un enrochement en pente ainsi qu'un mur de soutènement. L'une des prises d'eau de refroidissement de la centrale, située dans la zone du projet, sera prolongée dans le cadre des travaux, et l'enrochement sera aménagé autour de celle-ci. L'enrochement aura une longueur de 80 m et une largeur de 20 m, avec une empreinte sous-marine totale estimée à 1 790 m².